



REGLEMENT ENDURO SERIES – COUPE DE FRANCE ENDURO VTT - U15 2025

TABLE DES MATIERES

REGLEMENT ENDURO SERIES – COUPE DE France ENDURO VTT - U15 2024	1
1. DEFINITION	2
2. ORGANISATION, DATES ET LIEUX	2
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
4. CATEGORIES	3
5. INSCRIPTIONS	3
6. CONTROLE ADMINISTRATIF	3
6.1 Contrôle administratif	3
6.2 Matériel de chronométrage	4
7. EQUIPEMENTS	4
10.1 Epreuves format rallye (liaisons effectuées exclusivement en VTT)	4
10.2 Epreuves format Enduro Series Originel ou épreuves rallye utilisant les remontées mécaniques	4
8. PENALITES	4
9. CLASSEMENT	5
13.1 Classement par manche	5
13.2 Classement général	5
10. RECOMPENSE ET REMISE DES PRIX	5
11. ASSURANCE	5

1. DEFINITION

Les épreuves de l'Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT U15 sont des compétitions qui se courent en individuel. Le but de ces compétitions est de permettre aux participants de parcourir durant une journée un nombre défini de spéciales avec comme seul adversaire le chronomètre.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement peut être consulté sur le site www.enduroseries.fr ainsi que sur place le jour de la compétition.

Les épreuves de l'Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT U15 sont organisées, dans le cadre des Enduro Series au format rallye et format originel. Tout sujet non abordé dans ce présent document adopte le règlement des Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT.

2. ORGANISATION, DATES ET LIEUX

Les épreuves de l'Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT U15 sont organisés par MTB Events et les collectivités locales.

Coordonnées de MTB Events :

266, route du Bouchet
74400 CHAMONIX MONT BLANC

2 épreuves composent l'Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT U15 2025 :

- 19 juillet 2025 : Méribel,
- 20 septembre 2025 : La Clusaz.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves de l'Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT U15 sont ouvertes à tous les compétiteurs de la catégorie U15.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au présent règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire,
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires,
- être au minimum âgé de 13 ans (année de naissance faisant foi).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par l'intermédiaire du site internet www.enduroseries.fr.

4. CATEGORIES

Les participants de l' Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT U15 s'affronteront dans les catégories suivantes :

- U15 fille (entre 2012 et 2011),
- U15 garçon (entre 2012 et 2011).

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet www.enduroseries.fr. Il est possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration de cinq euros (la disponibilité des places sera précisée sur le site internet www.enduroseries.fr).

Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement.

Pour les épreuves, le montant de l'inscription est fixé à :

- trente cinq euros pour les licenciés FFC ou UCI,
- quarante euros pour les non-licenciés.

Les concurrents devront obligatoirement renseigner un formulaire d'inscription afin de valider celle-ci.

Les inscriptions internet seront closes 7 jours avant chaque épreuve.

6. CONTROLE ADMINISTRATIF

6.1 Contrôle administratif

Le retrait des dossards se fera le matin de la compétition selon les horaires communiqués sur le site internet www.enduroseries.fr.

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards une licence FFC ou UCI ou un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 1 an.

Il est impératif, sous peine d'une pénalité par infraction de porter sa plaque de guidon ainsi que son

dossard. Ce dernier devra être apposé au dos sur le maillot ou sur le sac à dos et visible des marshalls de course.

6.2 Matériel de chronométrage

Le système de chronométrage est à restituer après l'épreuve. En cas de non retour du transpondeur, un montant forfaitaire devra être réglé par le participant.

7. EQUIPEMENTS

10.1 Epreuves format rallye (liaisons effectuées exclusivement en VTT)

Le port du casque à mentonnière fixe ou détachable (CE) mentonnière attachée, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons, le port du casque à mentonnière fixe ou détachable (CE) est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course (pénalité affectée à la journée de course, allant d'une pénalité de temps à la mise hors course).

10.2 Epreuves format Enduro Series Originel ou épreuves rallye utilisant les remontées mécaniques

Le port du casque à mentonnière fixe ou détachable (CE) mentonnière attachée, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière fixe ou détachable (CE) est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course (pénalité affectée à la journée où le concurrent n'a pas porté les équipements, allant d'une pénalité de temps à la mise hors course).

8. PENALITES

Les pénalités sont encourues sont détaillées dans le règlement des Enduro Series – Coupe de France Enduro VTT 2025.

9. CLASSEMENT

13.1 Classement par manche

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées sur la journée d'épreuve pour le format original et pour le format rallye et les pénalités s'il devait en être attribuées. Il n'y a pas de spéciale « joker ».

Toute réclamation devra être faite dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats, auprès du comité de course. Passé ce délai, les réclamations seront invalidées.

13.2 Classement général

2 manches sont comptabilisées en 2025 pour le classement général. Les coureurs classés dans les 40 premiers de leur catégorie se verront attribuer des points (cf annexe 1).

Le classement général Enduro Series - Coupe de France Enduro VTT U15 s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de toutes les manches. Il n'y a pas de joker.

Le classement général de l'Enduro Series - Coupe de France Enduro VTT U15 2025 prendra en compte l'ensemble des coureurs français licenciés FFC et l'ensemble des coureurs étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'UCI.

Les coureurs non licenciés classés parmi les 40 premiers de leur catégorie auront des points attribués mais ne seront pas classés au titre du classement général.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places totalisées sur l'ensemble de 2 manches. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cela, ils seront départagés sur la meilleure place obtenue sur la dernière manche.

10. RECOMPENSE ET REMISE DES PRIX

Au terme de chaque épreuve, des récompenses seront attribuées aux concurrents en fonction des résultats.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les récompenses ne pourront être données à un tiers et ne seront pas données ultérieurement.

11. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents.

Il est vivement conseillé aux participants de s'informer sur leur police d'assurance personnelle avant de participer aux épreuves (notamment l'assurance « individuel accident ») et de prendre les mesures en conséquence.

ANNEXE 1

1. Répartition des points pour le classement général Enduro Series - Coupe de France Enduro VTT catégories U15 fille et U15 garçon

PLACES	POINTS
1	120
2	110
3	101
4	93
5	86
6	80
7	75
8	71
9	68
10	66
11	64
12	62
13	60
14	58
15	56
16	54
17	52
18	50
19	48
20	46
21	44
22	42
23	40
24	38
25	36
26	34
27	32
28	30
29	28
30	26
31	24
32	22
33	20
34	18
35	16
36	15
37	14
38	13
39	12
40	11